

Avec la CCFL, Passez au vélo électrique



À partir du 15/07/2024, la CCFL met en place une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Pour qui ?

Pour les habitants des 8 communes de la CCFL (max 2 / foyer)

Quel montant ?

Jusqu'à 300 € d'aide pour l'achat d'un VAE Neuf*

* Uniquement valable sur

- Vélo urbain
- Vélo cargo
- Vélo pliable
- Vélo tout chemin



Flandre Lys
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

+ d'infos règlement, conditions d'attribution : cc-flandrelys.fr

Ou ->

